

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN**

SÉANCE DU 17 JUILLET 2017

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
14	9

Le 17 Juillet 2017, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 Juillet 2017, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

Date de la convocation
6 Juillet 2017
Date d'affichage
6 Juillet 2017

Etaient présents :

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint au Maire ;
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint au Maire ;
Madame BESCOND Catherine, Adjointe au Maire ;
Monsieur GOUZIEN Christian, Conseiller Municipal ;
Madame GLOAGUEN Martine, Conseillère Municipale ;
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;
Madame KERNINON Françoise, Conseillère Municipale ;
Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal.

Absents excusés :

Monsieur QUÉRÉ Pascal, Conseiller Municipal ;
Madame POCHE Y Yolande, Conseillère Municipale ;
Madame MONLIEN Jacqueline, Conseillère Municipale ;
Monsieur DANZÉ Fabien, Conseiller Municipal ;
Madame LE BRAS Carmen, Conseillère Municipale.

Assistaient également à la séance :

Monsieur BRAS Jean-Pierre, Secrétaire de Mairie.

Secrétaire de séance :

Madame BESCOND Catherine a été nommée secrétaire de séance.

4 – VENTE D'UNE PARTIE DE VOIE COMMUNALE A KERBRAT

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Monsieur et Madame COÏC Albert et Monsieur LAUTH Rémy, successeur de Madame Marguerite SAVINA, domiciliés à Kerbrat en Beuzec-Cap-Sizun, désirent acquérir une partie de la voie communale qui passe entre leurs propriétés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de vendre une partie de la voie communale de Kerbrat au prix de 1,50 euros le m², à Monsieur et Madame COÏC Albert et à Monsieur LAUTH Rémy ;
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire en vue de signer les documents et actes afférents à cette vente dont les frais de géomètre et notariés seront à la charge des acheteurs.

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.
A Beuzec-Cap-Sizun,
Le 17 Juillet 2017

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gilles SERGENT.